

11.- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)

Au sein d'un même territoire, plusieurs dispositifs peuvent venir en appui des parcours de santé de la population sur des problématiques différentes, rendant leur intervention parfois peu lisible. C'est le cas des réseaux de santé, des MAIA, des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) et des Coordinations Territoriales d'Appui (CTA).

C'est pourquoi ces dispositifs ont été amenés à s'unifier en un dispositif unique, qui répond à tout professionnel quels que soient la pathologie ou l'âge de la personne qu'ils accompagnent : le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) institué par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Le CCAS de Dunkerque est représenté au sein de l'Assemblée Générale de ce dispositif par un membre titulaire et un membre suppléant

Les candidatures suivantes sont exprimées .

- ▶ représentant titulaire . Madame Michèle PEPIN
- ▶ représentant suppléant . Madame Jocelyne FEVER

Le vote a donné les résultats suivants

- 1) représentant titulaire : Madame Michèle PEPIN
- Nombre de votants 12
 - Nombre de pouvoirs : 1
 - Nombre de bulletins : 13
 - Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13
- 2) représentant suppléant : Madame Jocelyne FEVER
- Nombre de votants : 12
 - Nombre de pouvoirs : 1
 - Nombre de bulletins : 13
 - Suffrages exprimés en faveur du candidat 13

Le Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque sera représenté au sein de l'assemblée générale du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) par Madame Michèle PEPIN en qualité de membre titulaire et Madame Jocelyne FEVER en qualité de membre suppléant.

ADOPTÉ

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire-Président,

Patrice VERGRIET

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221004-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 4 octobre 2022

11.- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)

Au sein d'un même territoire, plusieurs dispositifs peuvent venir en appui des parcours de santé de la population sur des problématiques différentes, rendant leur intervention parfois peu lisible. C'est le cas des réseaux de santé, des MAIA, des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) et des Coordinations Territoriales d'Appui (CTA).

C'est pourquoi ces dispositifs ont été amenés à s'unifier en un dispositif unique, qui répond à tout professionnel quels que soient la pathologie ou l'âge de la personne qu'ils accompagnent : le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) institué par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Le CCAS de Dunkerque est représenté au sein de l'Assemblée Générale de ce dispositif par un membre titulaire et un membre suppléant.

Les candidatures suivantes sont exprimées :

- ▶ représentant titulaire : Madame Michèle PEPIN
- ▶ représentant suppléant : Madame Jocelyne FEVER

Le vote a donné les résultats suivants :

- 1) représentant titulaire : Madame Michèle PEPIN
 - Nombre de votants : 12
 - Nombre de pouvoirs : 1
 - Nombre de bulletins : 13
 - Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

- 2) représentant suppléant : Madame Jocelyne FEVER
 - Nombre de votants : 12
 - Nombre de pouvoirs : 1
 - Nombre de bulletins : 13
 - Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

Le Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque sera représenté au sein de l'assemblée générale du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) par Madame Michèle PEPIN en qualité de membre titulaire et Madame Jocelyne FEVER en qualité de membre suppléant.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire-Président,**

Patrice VERGRIETE